

# ARASMAC

## ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE

### **Rapport de la commission au conseil intercommunal**

Préavis N° 4/09.2020

Budget 2021

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Réunie en séance le jeudi 27 août 2020, en présence de Mr Daniel Vouillamoz, Directeur de l'ARASMAC, de Mme Podio Présidente du Codir, Mme Muller Vice-Présidente du Codir, membre du Codir et de Mme Girard Boursière, la commission de gestion a examiné le Préavis N° 4/09.2020 relatif au budget 2021.

#### **Préambule**

Lors de cette séance, le budget a été présenté selon les centres de charges. Les membres de la commission ont été renseignés et tous les éclaircissements ont été fournis, aidés en cela par un préavis du CODIR précis et détaillé.

Au vu de ce qui précède, la commission est donc à même de transmettre au conseil intercommunal leur rapport sur cet objet.

#### **Budget 2021**

##### **CSR**

Le poste 3011.11 Salaires du personnel fixe est en légère augmentation. Celle-ci est dûe à l'augmentation des dossiers suivis au Revenu d'insertion.

##### **AAS**

Le poste 3161.00 diminue de plus de Fr. 25'000.00, en effet la fin de la location des locaux d'Aubonne y est pour beaucoup.

## **CRD**

Poste 4809.00 : un montant de Fr. 4'200.00 a été prélevé au fonds de réserve pour compenser le financement insuffisant du Canton Il y a toujours un décalage entre les besoins et le financement qui n'arrive que plus tard.

Il y a une augmentation proportionnelle à l'augmentation d'ETP et donc la répartition des loyers au poste 3161.00

## **AJEMA**

Le Codir a revu sa politique tarifaire ce qui aura comme impact dès 2021, une augmentation de recettes de la part des parents.

## **AFJ**

Le salaire des accueillantes en milieu familial sera augmenté de Fr. 0,50/heure. Le salaire horaire passe de F. 4,80 à Fr. 5,30. En effet, la rémunération était légèrement inférieure à la moyenne cantonale. En augmentant, le Codir espère être plus attractif pour étoffer son réseau d'accueillantes en milieu familial (AMF) car en 2020 il y a 121 AMF alors qu'en 2019, elles étaient 131.

## **Conclusion**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le conseil intercommunal de l'ARASMAC

- Vu le préavis du CODIR 4/09.2020 et Budget 2021,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'approuver le budget 2021 relatif aux buts principaux :

- Centre social régional – Revenu d'insertion (CSR – RI)
- Agences d'assurances sociales (AAS)
- Centre régional de décisions (CRD)

D'approuver le budget 2021 relatif aux buts optionnels :

- Accueil de jour des enfants de la région de Morges – Aubonne (AJEMA)
- Accueil familial de jour (AFJ)

Au nom de la commission,

Madame Elisabeth Morerod, Lonay

Handwritten signature of Elisabeth Morerod in black ink.

Monsieur Eric Rondot, Lully

Handwritten signature of Eric Rondot in blue ink.

Madame Patricia Crescini, Saint-Oyens

Handwritten signature of Patricia Crescini in black ink.

**Rapport présenté au Conseil intercommunal du 24 septembre 2020**